

LE TUTORAT

Pour renforcer les actions de prévention des ruptures de parcours scolaire et d'appui aux jeunes déscolarisés, l'académie de Lille a mis en place le tutorat. Ce dispositif est cofinancé par l'union européenne dans le cadre de deux projets (PERSEVAL et dispositif IEJ).

Il vise deux publics spécifiques à accompagner :

- Des élèves de collège et lycée en risque de rupture scolaire ou nécessitant un accompagnement renforcé afin de sécuriser leur intégration (par exemple pour des jeunes allophones) ou leur réintégration scolaire (notamment dans le cadre du droit au retour en formation) ;
- Des jeunes sans solution qu'il s'agit de remobiliser et d'accompagner sur un parcours d'accès à la qualification et à l'emploi (jeunes NEET). Cet accompagnement sera effectué dans le cadre du dispositif IEJ – phase 2 en plus de leur parcours personnalisé.

Durée du tutorat

La durée de l'accompagnement est variable et adaptée au regard de la situation du jeune et de ses besoins lors de sa prise en charge.

Le nombre d'heures d'accompagnement en face à face sera plafonné à 40 heures par jeune, avec un engagement de 3 à 10 mois selon la problématique du jeune.

Contenu du tutorat

Le tuteur assure un suivi individualisé et personnalisé du jeune avec lequel il noue une relation de confiance.

Il est chargé d'accompagner et de suivre le jeune dans ses démarches administratives, d'orientation et d'insertion sociale et professionnelle, en lien avec sa famille.

Force de propositions, il est un soutien pour le jeune avec qui il entretient des contacts réguliers, permettant à celui-ci de se mobiliser dans la construction de son parcours.

Le tuteur intervient dans une dynamique partenariale et de complémentarité sans se substituer aux professionnels compétents.

Dans le cadre d'un parcours individualisé de retour en formation à tout moment de l'année, le tuteur prend en compte les problématiques du jeune pour favoriser son intégration et l'élaboration de son parcours individualisé. Il sera l'interface avec l'équipe éducative et la vie scolaire.

Les missions du tuteur

- La définition d'objectifs fixés avec le jeune ;
- Un suivi régulier avec lui et sa famille le cas échéant sur l'état d'avancement de ses démarches ;
- L'identification des leviers à activer pour le projet du jeune ;
- La recherche des bons interlocuteurs professionnels ;
- Une aide à la prise de contacts ;
- Un appui à la mise en œuvre des démarches effectuées auprès des divers partenaires ;

Et le cas échéant :

- Un accompagnement lors de forums, visites, rencontres avec les professionnels de l'orientation et de la formation afin de l'aider dans l'élaboration de son projet.

Pour mettre en place le tutorat pour un jeune : contacter le coordonnateur MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire), le conseiller d'orientation psychologue ou le référent décrochage de l'établissement.

Pour plus d'information

[Site académique \(http://www1.ac-lille.fr/\)](http://www1.ac-lille.fr/) - Rubrique « Recrutement » - « Tuteurs pour projets académiques de prévention et de lutte contre le décrochage ».